

Agent Machiniste en Propreté



Titre à Finalité Professionnelle

En contrat de professionnalisation ou en formation continue



Objectif :

Valider le Titre à Finalité Professionnelle, inscrit au RNCP (*Registre National des Certifications Professionnelles*) et reconnu dans les classifications des conventions collectives des métiers de la propreté.

Description :

L'Agent intervient principalement en milieu tertiaire et utilise des techniques d'entretien courant manuel et mécanisé (monobrosse). Il est sous la responsabilité d'un chef d'équipe. Il est autonome : il gère son matériel et les produits nécessaires. Il peut compléter ses compétences par le TFP AERP ou bien évoluer vers un poste de Chef d'Equipe s'il développe des qualités de management.

Contenu de la formation :

- **L'organisation du chantier propreté** : consignes, nature des travaux, organisation, préparations techniques, spécificités.
- **Réalisation des techniques professionnelles** : connaissance des matériaux et revêtements, choix et utilisation des produits, utilisation et entretien des matériels (chariots, aspirateurs, monobrosse et accessoires), dépoussiérage, lavage manuel, lavage mécanique à la monobrosse, décapage à sec, méthode spray, lustrage, entretien des bureaux et des sanitaires,...
- **Contrôle des résultats** : contrôle qualité de l'exécution du travail, suivi des prestations réalisées.
- **Le respect des règles d'hygiène et de sécurité sur les chantiers** : stockage, signalisation, utilisation des produits /matériels, ergonomie.
- **Les aptitudes de service auprès des clients et de la hiérarchie** : relation clientèle, gestion des plaintes, transmission des informations.

Démarches et méthodes pédagogiques :

Le parcours de formation est composé d'une période de face à face pédagogique individualisée comprenant apprentissage théorique, mises en situation professionnelle et travaux pratiques.

Dans le cadre d'un contrat de professionnalisation, le temps effectif en entreprise représente 75% à 85% de la durée du contrat.



RNCP
35611

Public :

Salariés et demandeurs d'emploi.

Prérequis :

Public ayant validé un projet en propreté ou ayant une expérience en entreprise de propreté désirant valider son expérience professionnelle par un titre.

Maitrise des savoirs de base : lecture, écriture, 4 opérations. Ne pas être allergique aux poussières et produits. Etre mobile géographiquement. Bonne résistante physique. Etre motivé pour travailler en horaires décalés.

Modalités de positionnement :

Un entretien de positionnement (durée 1H30) sera effectué avant le démarrage de l'action afin de valider l'inscription à la certification visée.

Modalités d'évaluation :

Une évaluation continue sera effectuée tout au long du parcours de formation. Un livret de stage est remis à chaque stagiaire.



Examen blanc, questionnaire oral et tests écrits... En contrat de Professionnalisation, réalisation d'entretiens tripartites avec l'employeur.

Blocs de compétences :

Il faut obligatoirement obtenir les 3 blocs pour valider la certification.

Liens vers d'autres certifications :

Titre à Finalité Professionnelle Agent Propreté Hygiène CCP2

Validation finale :

Durée 3h30 (3h de mise en situation professionnelle, 30 min d'entretien technique). L'évaluation finale sera réalisée par une commission d'évaluation par l'organisme certificateur. A l'issue de la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CPNEFP), le stagiaire se verra délivrer le Titre à Finalité Professionnelle concerné ou, dans le cas contraire, une attestation de participation au cycle correspondant au métier.

Type d'emploi accessible :

Agent machiniste / Agent d'entretien / Agent de rénovation / Agent de propreté / Agent de service en propreté

CODE ROME K2204 NETTOYAGE DE LOCAUX



Agent Machiniste en Propreté

Durée :

202 heures en centre.
Formation en présentiel.

Frais d'inscription à l'examen :

660 €/stagiaire versés à l'Organisme Certificateur (OC),
possibilité de financement par votre OPCO.

Coût de la formation :

15 €/heure. Le financement pourra être prélevé sur votre Compte Personnel de formation. En contrat de Professionnalisation ou pour les salariés en formation continue, un abondement peut être versé par l'OPCO de votre employeur.

Lieux de formation :

Office Intercommunal – MIEP Michel Dumoulin - 52 rue Carnot –
59155 FACHES THUMESNIL
Office Intercommunal - 80 rue Roger Bouvry - 59113 SECLIN

Horaires :

Du lundi au vendredi, de 09H00 à 12H30 et de 13H30 à 17H00

Conditions d'accessibilité :

Rampe d'accès aux personnes à mobilité réduite. Dans le cadre de sa procédure d'accueil individualisé des personnes en situation de handicap, un entretien avec notre référent TH sera proposé. L'objectif est d'évaluer les besoins spécifiques, éventuels, au regard du handicap (pédagogiques, matériels, organisationnels...) nécessaires afin de valider l'entrée en formation en garantissant un bon déroulement du parcours, conformément à l'art. D.323-10-1 du Code du Travail.

Délai d'accès :

Un entretien de positionnement est convenu dans les 15 jours suivant la demande du bénéficiaire.

Le délai entre le rendez-vous de positionnement et le début de la prestation dépend essentiellement de la modalité de financement de la formation et des démarches administratives qui en découlent.

Dans le cadre du dépôt d'un dossier d'aide au financement, (CPF, Pole emploi..), le délai sera dépendant des délais de dépôt de dossier et des dates de commissions des organismes financeurs.

Dans le cadre d'un financement individuel ou par l'employeur, la prestation débute dans un délai de 1 mois*, sous réserve de places disponibles (le nombre de participants étant limité).

*Délai moyen constaté en 2020

Conditions Générales de Vente :

Les conditions générales de vente sont consultables sur le site internet de l'Office Intercommunal, rubrique *Nos formations/ConditionsGénéralesdeVente*



+ de renseignements : contact@loffice-asso.fr